



# D A T A E S S E N T I E L L A B

## Commissariat général au développement durable

# Les espaces protégés du littoral : entre zones urbanisées et grands espaces naturels

JANVIER 2020

**Le bord de mer métropolitain offre deux visages qui se succèdent sur les différentes façades maritimes, l'un dominé par de grands ensembles de nature, l'autre marqué par une forte artificialisation. Les espaces protégés y sont également nombreux. Les 504 sites du Conservatoire du littoral et les 65 réserves naturelles s'insèrent dans une occupation du territoire contrastée (zones agricoles, espaces naturels ou tissu urbain dense) jouant des rôles différents : vastes cœurs de nature ici, coupures d'urbanisation là.**

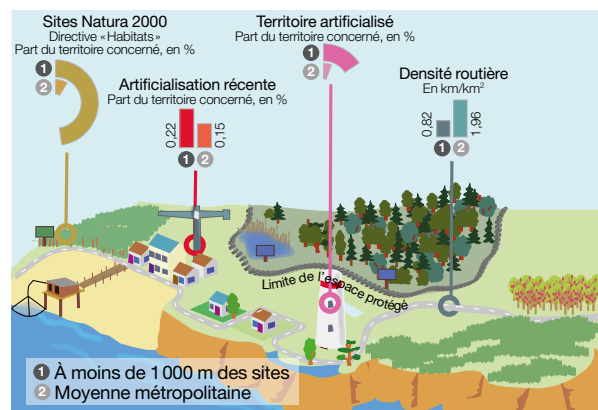
L'occupation de la zone littorale métropolitaine se caractérise par la prédominance des milieux naturels ouverts, des zones humides et des surfaces en eau et par la faible présence de terres cultivées et de forêts. Ce territoire fait l'objet de fortes convoitises du fait de l'attractivité de ses paysages et de son cadre de vie. Près d'un métropolitain sur huit réside dans la bande côtière des 10 kilomètres (km). À moins de 500 m de la mer, où se concentrent les principaux conflits d'usage, le taux d'artificialisation atteint 28 % contre un peu plus de 5 % en France métropolitaine.

La préservation des espaces naturels de ce territoire constitue de fait un enjeu majeur. Outre les mesures de limitation de l'étalement urbain, la mise en place de protections dites fortes de ces espaces (sites gérés par le Conservatoire du littoral et réserves naturelles nationales, régionales et de Corse) fait partie des réponses apportées par les autorités publiques. En 2019, la bande côtière métropolitaine des 10 km comporte 65 réserves naturelles et 504 sites du Conservatoire du littoral. Une part importante de ces dispositifs se concentre près du rivage. Parmi les habitants (hab.) résidant dans la bande côtière des 10 km, plus d'un sur dix réside à moins d'un kilomètre d'un site du Conservatoire du littoral (926 000 hab.) et un sur cent pour les réserves naturelles (78 000 hab.).

### DEUX TYPES D'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DES ESPACES PROTÉGÉS PRÉDOMINANT : L'URBAIN VERSUS LA NATURE

L'entourage proche (bande d'un kilomètre de large autour des sites) de ces espaces protégés se partage entre territoires artificialisés et milieux naturels (végétation arbustive et herbacée, zones humides et surfaces en eau). Les milieux ouverts, comme les prairies, les landes et les dunes, les zones humides et les surfaces en eau, occupent 43 % de ces territoires, soit près de deux fois plus que pour la métropole. Le taux d'artificialisation s'élève toutefois à 16 %, soit trois fois le niveau national, et est légèrement plus élevé que celui des communes littorales (15 %). Il fait également l'objet d'une dynamique soutenue (schéma 1). Ainsi, entre 2006 et 2012, plus de 12 km<sup>2</sup> ont été artificialisés dans l'environnement

### Schéma 1 : l'environnement des espaces protégés littoraux



Note : l'artificialisation récente fait référence à la période 2006-2012.  
Sources : MTES/MNHN, 2017 ; UE-SDES, Corine Land Cover 2006 et 2012 ; IGN, Route 500®. Traitements : SDES

immédiat des espaces protégés littoraux, soit l'équivalent d'un terrain de football chaque jour.

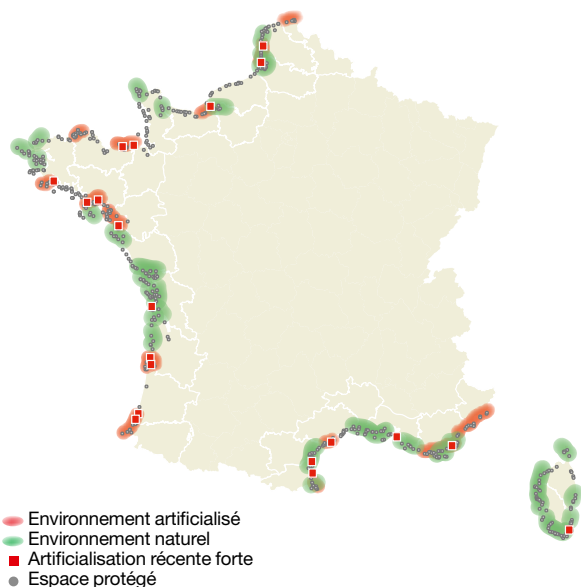
Ces espaces périphériques sont également insérés dans des territoires présentant une grande richesse écologique. Près de la moitié des territoires situés à moins d'un kilomètre de ces espaces protégés, mer et estran compris, sont couverts par des sites Natura 2000 : zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive « Habitats » ou zones de protection spéciale (ZPS) relevant de la directive « Oiseaux ». C'est cinq fois plus que pour tout le territoire métropolitain et près de deux fois plus que pour les communes littorales.

À partir de l'analyse de ces premiers éléments, deux grandes catégories d'espaces protégés émergent (carte 1) :

- ceux dont l'entourage immédiat est couvert à plus de 50 % de l'occupation des sols par des espaces naturels (prairies, forêts et espaces semi-naturels, zones humides et surfaces en eau) ;
- ceux insérés dans des territoires urbanisés (taux d'artificialisation supérieur à 33 %) ou ayant fait l'objet d'artificialisation récente (plus de 5 hectares sur la période 2006-2012).

Les sites relevant du premier ensemble concernent 40 % des espaces protégés étudiés. Ils sont situés sur les grands estuaires, dans le Cotentin, sur la pointe de Bretagne et dans ses îles, en Centre-Atlantique et en Méditerranée. Les espaces de ce groupe assurent un rôle de protection des écosystèmes très fort, notamment en termes d'échanges génétiques, mais également en termes d'exemplarité de gestion durable avec les territoires naturels environnants. Le linéaire du sentier littoral traversant ces espaces ou leur environnement immédiat est faible, offrant une certaine quiétude aux espèces animales présentes comme les oiseaux nicheurs ou hivernants.

**Carte 1 : localisation sommaire des deux types d'environnement des espaces protégés littoraux**



Sources : MTES/MNHN, 2017 ; UE-SDES, Corine Land Cover 2006 et 2012. Traitements : SDES

Le second groupe regroupe 20 % des espaces protégés étudiés. Insérés dans des territoires avec une présence humaine marquée, les espaces de cet ensemble ont surtout un rôle de « poumon vert » et de lieu de détente et de promenade pour les habitants et les touristes. Surtout localisés en bord de mer, ils offrent un accès privilégié à la côte, avec une densité du sentier littoral à proximité quatre fois plus élevée que pour les précédents sites.

### SIX GROUPES D'ESPACES PROTÉGÉS LITTORAUX SE DISTINGUENT

Les espaces protégés étudiés peuvent également être répartis en six groupes compte tenu des caractéristiques fines de l'occupation des sols de la bande d'un kilomètre de large autour des sites (carte 2 et graphique 1) – (voir Pour en savoir plus).

#### Groupe 1 : prédominance des zones humides et surfaces en eau

Dans ce groupe s'insèrent 80 espaces protégés caractérisés par un cadre où les zones humides et les surfaces en eau (dont les lagunes et estuaires) sont prédominantes. Cela concerne principalement les complexes lagunaires allant de l'Aude à la Camargue et s'observe aussi ponctuellement ailleurs : lagunes de Corse, grands estuaires, marais de Centre-Atlantique.

Globalement plats et de faible altitude, ces sites sont exposés aux effets du changement climatique et à la montée du niveau de la mer. Même si elle a récemment augmenté de manière mesurée, l'artificialisation demeure faible par rapport aux autres groupes, ce qui se traduit par des densités du réseau routier et de la population peu élevées. À l'inverse, la surface occupée par l'agriculture est la deuxième plus forte des groupes (hors groupe 6). La mer ne représente en revanche qu'un cinquième de la surface des zones tampons. La différence entre l'occupation du sol à moins d'un kilomètre des sites et entre 1 et 10 km est la plus forte de tous les groupes. En s'éloignant, l'occupation du sol change sensiblement pour de nombreux sites.

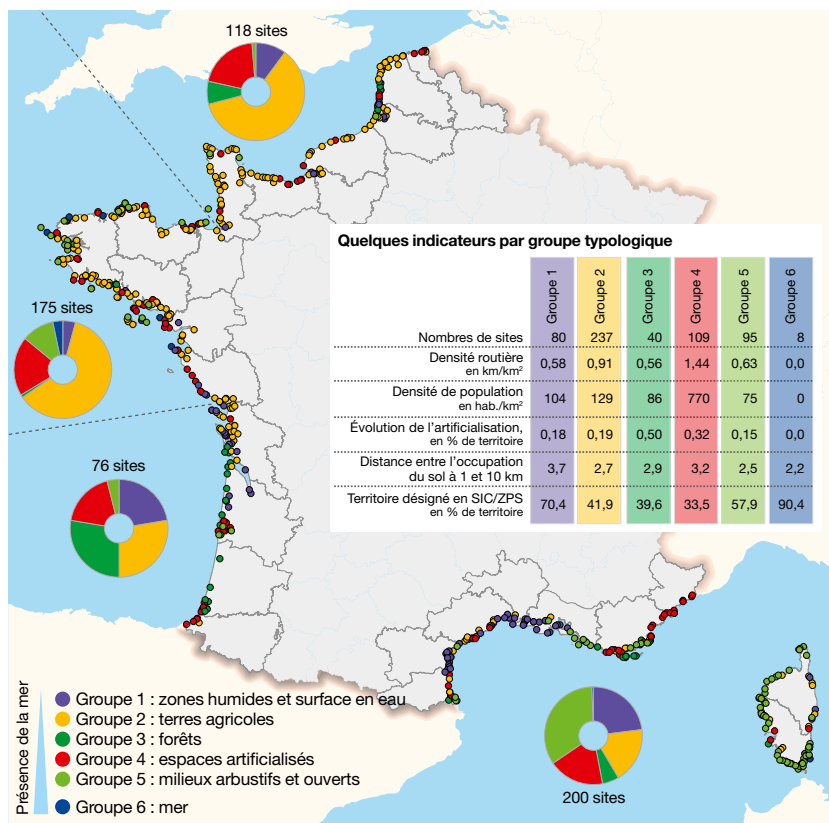
La diversité des grands types d'espaces naturels à proximité des sites est plutôt faible avec des écosystèmes assez homogènes, alors que les ZSC occupent plus des deux tiers des zones tampons, ce qui confirme la grande richesse biologique de ces territoires.

#### Groupe 2 : présence majoritaire de terres agricoles

Pour 237 sites, l'entourage proche est principalement constitué de prairies et/ou de terres cultivées. Ces territoires dominent de la frontière belge à la Gironde, avec plus de 60 % des espaces protégés concernés dans le Calvados, la Manche, le Finistère et le Morbihan. En Centre-Atlantique, ces sites se concentrent dans les marais de la baie de Bourgneuf, le Marais poitevin ou les pertuis charentais. En Méditerranée, ils sont surtout localisés sur les côtes occitanes.

L'entourage proche de ces sites présente des dénivellés variables avec des secteurs de plaines et de polders, de falaises ou de reliefs plus escarpés. Leur taux d'artificiali-

Carte 2 : répartition des espaces protégés littoraux par façade et par catégorie d'environnement



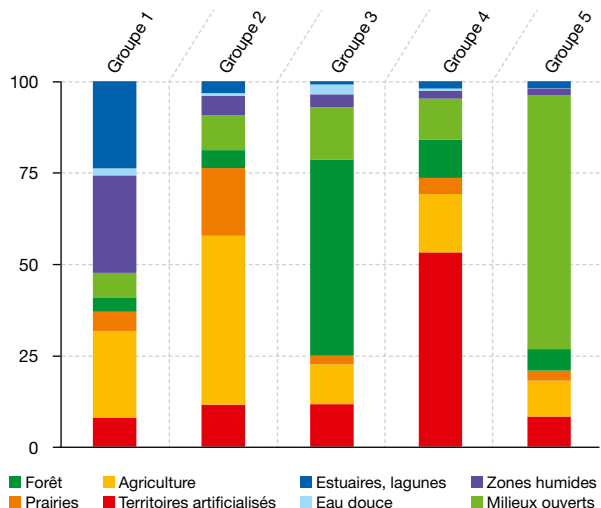
Sources : MTES/MNHN, 2017 ; UE-SDES, Corine Land Cover 2006 et 2012 ; IGN, Route 500® ; Insee, RFL 2010. Traitements : SDES

sation, 13 % en moyenne, progresse modérément ces dernières années. La densité de population, 129 hab./km², dépasse celle de la moyenne métropolitaine. La densité routière est la deuxième plus forte des six groupes (0,91 km/km²). L'occupation du sol varie peu en s'éloignant des sites et la prédominance des espaces agricoles induit un moindre nombre de sites Natura 2000 dans ces territoires que pour ceux du groupe 1 et une assez faible diversité des types d'espaces naturels à proximité des espaces protégés.

**Groupe 3 : présence majoritaire de forêts**

Avec seulement 40 sites, ce groupe est marqué par l'omniprésence de la forêt à proximité des espaces protégés. Ce type d'environnement est très localisé : au nord de la baie de Canche, en Gironde, dans les Landes et dans le Var, principalement dans les îles d'Hyères où subsistent de belles forêts méditerranéennes. Les dénivelés sont modérés à forts pour plus des deux tiers des sites, du fait de la présence de dunes ou de zones escarpées. Leur taux d'artificialisation de 12% progresse deux à trois fois plus vite que celui des deux premiers groupes sur la période 2006-2012. L'agriculture occupe plus de 11 % de la surface et la densité de population s'élève à 86 hab./km². Les milieux ouverts (coupes fores-

**Graphique 1 : occupation du sol à moins d'un kilomètre des espaces protégés littoraux, par groupe typologique**  
En %



Sources : MTES/MNHN, 2017 ; UE-SDES, Corine Land Cover 2012 ; IGN. Traitements : SDES

tières, milieux arbustifs et dunes) représentent 14 % des surfaces et la diversité des grands types de milieux naturels est la plus importante parmi les six groupes.

#### Groupe 4 : prédominance des espaces artificialisés

Ce groupe, rassemblant 109 sites, est présent sur toutes les côtes. Il représente plus du tiers des sites étudiés sur les littoraux du Nord, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique, des Pyrénées-Atlantiques, du Var et la totalité de ceux des Alpes-Maritimes.

Les espaces protégés concernés se situent surtout en bord de mer. Plus de la moitié de l'occupation du sol de l'entourage proche de ces sites est artificialisée (54 %) et l'agriculture, surtout des terres arables, ne dépasse pas 16 %. La densité de population moyenne autour des sites est de 770 hab./km<sup>2</sup>, la moyenne des pôles urbains de métropole étant de 580 hab./km<sup>2</sup>. Le maillage routier est le plus élevé des six groupes (1,44 km/km<sup>2</sup>) et l'artificialisation a progressé deux fois plus vite que la moyenne métropolitaine entre 2006 et 2012. En s'éloignant des sites, l'occupation du sol est assez différente avec une artificialisation souvent importante en bord de mer, où sont concentrés ces espaces, qui s'estompe rapidement dans l'arrière-pays.

#### Groupe 5 : prédominance des milieux arbustifs et ouverts

La mer et sa zone intertidale (zone de balancement des marées) sont très présentes à proximité des 95 sites de ce groupe. Ce type d'environnement se retrouve localement en :

- Atlantique : en Bretagne, dans les secteurs préservés de landes, dans les îles surtout, mais également sur la presqu'île de Crozon ou sur la Cap Fréhel et dans le bassin d'Arcachon (île aux oiseaux) ;
- Méditerranée continentale : dans les Calanques et sur les caps préservés des Pyrénées-Orientales et du Var (Cap Béar, Cap Taillat, corniche des Maures...);

- Corse : les deux tiers des espaces protégés étudiés de Corse appartiennent à ce groupe, au cœur du maquis. Les reliefs et les dénivelés sont assez marqués pour la majorité des sites qui sont surtout présents sur des falaises ou dans des reliefs escarpés.

Stable, le taux d'artificialisation s'élève à moins de 10 %. Avec 75 hab./km<sup>2</sup>, la densité de population est la plus faible des groupes (hors groupe 6). Dans un environnement naturel marqué, les sites Natura 2000 sont nombreux. Pour deux sites sur trois, plus de la moitié de l'entourage proche est désigné en ZSC. Pour cette catégorie, l'occupation du sol à moins d'un kilomètre et entre 1 et 10 km des sites varie peu et est la plus faible des cinq premiers groupes. Pour la plupart, ces sites s'insèrent dans de vastes ensembles naturels.

#### Groupe 6 : mer

Ce dernier groupe ne concerne que huit espaces protégés, îlots isolés et entourés uniquement de la mer, sans routes, ni habitants. Sept sites sont situés sur la façade Nord Atlantique-Manche Ouest, surtout en Bretagne. Le huitième est localisé en Corse-du-Sud.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note méthodologique sur la typologie des espaces protégés littoraux de métropole*, CGDD/SDES, janvier 2020, 5 p.

Sébastien COLAS, DREAL Centre-Val de Loire  
et Katerine LAMPREA, SDES  
en collaboration avec Guillemette ROLLAND  
et Patrick BAZIN, Conservatoire du littoral

Dépôt légal : janvier 2020

ISSN : 2557-8510 (en ligne)  
2555-7572 (imprimé)

Impression : Bialec, Nancy (France),  
utilisant du papier issu de forêts durablement gérées.

Directeur de publication : Sylvain Moreau

Rédacteur en chef : Lionel Janin

Coordination éditoriale : Claude Baudu-Baret et Céline Blivet

Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

# Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques  
Sous-direction de l'information environnementale  
Tour Séquoia  
92055 La Défense cedex  
Courriel : diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

